

Formulaire d'entretien annuel Comité de Suivi Individuel

En application de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

Conformément à l'article 13, le comité de suivi individuel veille au bon déroulement du cursus du.de la doctorant.e. Il évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement.

<http://ed382.ed.univ-paris-diderot.fr/Comite-de-suivi-individuel-CSI>

Pour les modalités pratiques, se reporter à l'annexe ci-après.

Doctorant.e

Nom :

Directeur-trice de thèse :

Nom d'usage :

Co-directeur-trice(s) :

Prénom :

Cotutelle : Oui Non

Numéro étudiant :

Année de première inscription :

E-mail :

Nombre d'années d'inscription :

Laboratoire :

Sujet de thèse :

Membres du Comité de suivi individuel :

Civilité, Nom, Prénom, Qualité, Etablissement, Laboratoire

*Le Comité de suivi est composé d'au moins un homme et une femme, il comprend **au moins un membre extérieur à l'unité de recherche**. Ses membres doivent être titulaires, au minimum, du doctorat.*

Date et lieu de la réunion :

L'avancement de la thèse est-il conforme à la convention de formation (article 12) ?

(A renseigner uniquement pour les doctorant.es qui se sont inscrit.es pour la première fois à partir de la rentrée 2016).

Oui

Non (Justification si non conforme) :

Bilan des conditions de la formation doctorale

(À renseigner pour tous.les les doctorant.es)

- Conditions matérielles de réalisation de la thèse

Conformes à la charte**

Non conformes à la charte (précisez) :

- Modalités d'intégration dans le laboratoire

Conformes à la charte

Non conformes à la charte (précisez) :

- Modalités d'encadrement

Conformes à la charte

Non conformes à la charte (précisez) :

****** Charte signée en 1^{re} année d'inscription et disponible sur le site de l'ED 382

<http://ed382.ed.univ-paris-diderot.fr/Charte>

Difficultés rencontrées :

Scientifiques (*précisez*) :

Matérielles (*précisez*) :

Financières (*précisez*) :

Relationnelles (*précisez*) :

Autres (*précisez*) :

Avis synthétique et recommandations (5 à 10 lignes) :

Avis sur le renouvellement de l'inscription (à partir de la 3^{ème} inscription, article 11) :

Avis favorable

Avis différé à la prochaine réunion du Comité de suivi qui se tiendra le :
(Date à fixer avant la clôture des inscriptions administratives)

Avis défavorable

Le Comité de suivi individuel atteste qu'il a eu un échange verbal avec le.la doctorant.e en l'absence du.de la (co)directeur.trice de thèse.

Le Comité de suivi individuel atteste également qu'il a eu un échange verbal avec le.la (co)directeur.trice de thèse en l'absence du.de la doctorant.e.

Signatures des membres du Comité de suivi individuel :

Annexe

L'École doctorale 382 préconise les modalités suivantes :

En 1^{re} année de doctorat :

Le.la doctorant.e devra soumettre aux membres de son Comité de suivi (au moment qu'ils auront convenu ensemble) :

- Sa convention de formation (pour les doctorant.es inscrit.es pour la 1^{re} fois à partir de la rentrée 2016)
- Son portfolio complété durant l'année écoulée
- Un plan de thèse provisoire
- Ses travaux réalisés pendant l'année

et exposer toute difficulté rencontrée dans l'année (scientifique, matérielle, financière, relationnelle, etc.).

En 2^{ème} année :

Le.la doctorant.e devra soumettre aux membres de son Comité de suivi (au moment qu'ils auront convenu ensemble) :

- Sa convention de formation (pour les doctorant.es inscrit.es pour la 1^{re} fois à partir de la rentrée 2016)
- Son portfolio complété durant l'année écoulée
- Un plan de thèse détaillé
- Ses travaux réalisés pendant l'année (éventuellement des pages rédigées)
- Les avancées de sa recherche

et exposer toute difficulté rencontrée dans l'année (scientifique, matérielle, financière, relationnelle, etc.).

En 3^{ème} année :

Le.la doctorant.e devra soumettre aux membres de son Comité de suivi (au moment qu'ils auront convenu ensemble) :

- Sa convention de formation (pour les doctorant.es inscrit.es pour la 1^{re} fois à partir de la rentrée 2016)
- Son portfolio complété durant l'année écoulée, avec un total de 100 heures de formation doctorale, sur 3 ans.
- Ses travaux réalisés pendant l'année
- Les avancées de sa recherche (et leur conformité avec le calendrier prévisionnel initial de la thèse)
- **Un bilan de travail (problématique affinée, plan de thèse confirmé, état d'avancement de la rédaction avec présentation de chapitres rédigés).**

et exposer toute difficulté rencontrée dans l'année (scientifique, matérielle, financière, relationnelle, etc.).

En 4^{ème} année :

Le.la doctorant.e devra soumettre aux membres de son Comité de suivi (au moment qu'ils auront convenu ensemble) :

- Sa convention de formation (pour les doctorant.es inscrit.es pour la 1^{re} fois à partir de la rentrée 2016)
- Ses travaux réalisés pendant l'année
- Les avancées de sa recherche **et une première date prévisionnelle de soutenance**
- **Un bilan de travail (problématique et plan de thèse définitifs, état d'avancement de la rédaction avec présentation de chapitres rédigés).**

et exposer toute difficulté rencontrée dans l'année (scientifique, matérielle, financière, relationnelle, etc.).

En 5^{ème} année :

Aux membres de son Comité de suivi, (et au moment qu'ils auront convenu ensemble), le.la doctorant.e devra :

- **Soumettre un bilan de travail et faire un point détaillé sur l'état de la rédaction**
- **Exposer les éventuelles difficultés rencontrées qui ont retardé la finalisation de la thèse**
- **Présenter un calendrier prévisionnel avec la date de soutenance (avant le 30 septembre) envisagée avec le.la directeur.trice de thèse et, éventuellement, une composition de jury (qui sera soumise par le.la directeur.trice de thèse à l'École doctorale).**

Le Comité de suivi s'engagera également sur la soutenabilité de la thèse dans le délai indiqué, s'il est favorable à la réinscription **en 6^{ème} et dernière année dérogatoire.**

👉 À l'issue de la réunion, **un des membres du Comité de suivi** devra transmettre le formulaire complété et signé (par tous les membres), **au.à la (co)directeur.trice de thèse**, à l'École doctorale et **au.à la doctorant.e** qui veillera à en **conserver une copie pour la joindre à son dossier de candidature (demandes de dérogation pour une inscription en 4^{ème}, 5^{ème} ou 6^{ème} année).**